

Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 81 (1994)

Artikel: Le nouveau magasin souterrain de la Bibliothèque nationale - un cadeau d'anniversaire
Autor: Treichler, Willi
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Willi Treichler, collaborateur scientifique

LE NOUVEAU MAGASIN SOUTERRAIN DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE — UN CADEAU D'ANNIVERSAIRE

Le trou à proximité immédiate de la Bibliothèque — un bâtiment construit entre 1928 et 1930 — est le plus profond jamais creusé à Berne : il atteindra vingt-cinq mètres. Certes, il est une source permanente de désagréments pour les riverains comme pour le personnel et les usagers de l'institution. Mais il est aussi une attraction avec la grue haute de trente mètres qui le surplombe, qui y plonge et s'en extrait comme un jouet mécanique. Il est même devenu un sujet d'étude privilégié parmi les professionnels de la construction et joue de plus en plus le rôle d'un cinéma de quartier pour retraités. Ce projet de construction est l'un des signes les plus évidents de la restructuration de la Bibliothèque nationale, entamée en 1991. Il est enfin la preuve, si l'on considère les délais extrêmement brefs de préparation et de planification, que les rouages de l'Etat peuvent se mettre rapidement en mouvement. Les lignes suivantes rappellent les réflexions qui présidèrent au choix de ce projet et évoquent le futur de l'institution après sa transformation.

Du neuf à la périphérie de la ville ou sous terre à la Hallwylstrasse ?

L'exiguïté des locaux, due avant tout à l'augmentation constante des collections, se retrouve avec une belle régularité parmi les doléances les plus courantes exprimées dans les rapports annuels de la Bibliothèque. Au vrai, ce point a été également relevé tant dans les rapports de la commission de l'institution que dans les conclusions du groupe de travail Mühlemann institué par le chef du Département fédéral de l'Intérieur. Celles-ci préconisaient du reste de faire évoluer la bibliothèque traditionnelle vers un centre de prestation de services informatisé, dont l'enveloppe architecturale aurait elle aussi été modernisée. A l'époque où les avis divergeaient encore sur le rôle de la future Bibliothèque nationale, tout le monde s'accordait donc à dire que l'agrandissement des magasins était une priorité absolue. Une équipe d'architectes a reçu de l'Office des constructions fédérales le mandat de réaliser une étude de faisabilité. Sa tâche était notamment de déterminer si le besoin en espace pouvait être couvert à l'emplacement actuel ou s'il fallait envisager la construction d'un nouvel entrepôt loin du centre ville. Voici les résultats de l'étude de faisabilité, publiée en mars 1992 :

- ♦ Des magasins souterrains à la Hallwylstrasse 15 pourraient satisfaire les besoins jusqu'en 2020, pour autant que l'édifice supporte d'être ainsi complété en profondeur. Il est *a priori* exclu, pour des raisons de protection du patrimoine, de construire de nouveaux bâtiments ou même des annexes à l'air libre. La

Burgergemeinde de Berne serait disposée à céder une parcelle attenante pour la construction d'un magasin souterrain (contrat du 2 février 1993).

- ♦ Construire un nouveau magasin à la périphérie de la ville entraînerait toute une série de problèmes qui risquent de renvoyer la réalisation du projet aux calendes grecques ; de surcroît, ce déménagement serait contraire aux directives du Département fédéral de l'Intérieur, selon lesquelles la Bibliothèque nationale doit être située en un lieu central.
- ♦ Les besoins en locaux administratifs pourront être entièrement couverts si les services étrangers à la BN quittent les lieux.
- ♦ La transformation doit se faire en plusieurs étapes :
 - construction d'un premier magasin souterrain (étape 0) ;
 - mise en exploitation de ce magasin (étape 1) ;
 - transformation des salles publiques et — si besoin est — des locaux administratifs (étape 2) ;
 - construction d'un second magasin souterrain (étape 3) ;
 - utilisation de la cour côté gymnase (étape 4).

Réalisé par un groupe de travail de la Bibliothèque nationale, le rapport RAMSES, a été remis au chef du Département dès février 1991. Ce rapport dressait un état des lieux et proposait divers scénarios de modernisation de l'institution. Il permit au Conseil fédéral de prendre la décision de confier au Département de l'Intérieur la rédaction d'un message concernant la réorganisation de la Bibliothèque nationale.

Ce faisant, la question de la situation du bâtiment était réglée. Avec le recul, on peut tout de même avouer qu'un nouvel édifice aurait offert à l'établissement de nombreuses facilités tant sur un plan strictement architectural que sur un plan organisationnel, et ce abstraction faite d'un gain, toujours difficile à évaluer, en prestige. Les coûts de construction d'un nouveau bâtiment n'auraient vraisemblablement pas dépassé de beaucoup ceux du réaménagement complet de l'édifice actuel. Sans doute aussi jugerait-on un peu différemment la question de l'emplacement et celle de la date limite imposée pour l'achèvement des travaux.



Eve, mélancolique, chassée de son jardin...

Pour ou contre un concept global... et par où commencer ?

Avec l'arrêté fédéral du 17 avril 1992 sur la réorganisation de la Bibliothèque nationale et la constitution d'une commission de projet, les travaux de transformation du bâtiment pouvaient commencer. Dès le mois de mai 1992, un catalogue des besoins fut déposé sur le bureau du Conseil fédéral. Par un arrêté du 1^{er} juillet 1992, le Conseil fédéral accordait un crédit de projet de 1,6 millions de francs pour la construction d'un premier magasin souterrain et l'adaptation du bâtiment aux exigences d'une bibliothèque moderne (étapes 0, 1 et 2). La commission de projet s'est inspirée des expériences réalisées dans certaines bibliothèques « modèles » (la Bibliothèque nationale autrichienne à Vienne, la Haute-Ecole de Saint-Gall, la Bibliothèque universitaire de Fribourg en Brisgau) et s'est attaché les conseils d'un spécialiste international, M. Franz Kroller, de Graz. Elle s'est vue confortée dans son intention de procéder à une planification globale. Il a pourtant fallu renoncer à cette solution pour une double raison : d'abord parce que la Confédération, au vu de l'état actuel de ses finances, n'était guère en mesure d'adhérer à un projet aussi ambitieux et ensuite parce que la préparation des bases pour la transformation du bâtiment aurait pris un temps tel qu'il eût été impossible de présenter un message dans de raisonnables délais. En attendant, il aurait fallu construire des magasins provisoires, ce d'autant plus que les Archives fédérales avaient demandé à la BN de libérer les salles qu'elle occupe actuellement dans leurs sous-sols. En décembre 1992, il a donc fallu abandonner l'idée d'un concept global. Dès lors, on a pu porter tous nos efforts sur la construction du magasin souterrain et l'on peut dire rétrospectivement que cette option s'est révélée la meilleure.

On pensait initialement que le magasin serait construit uniquement sous le jardin situé à l'ouest de la BN, ce d'autant plus qu'on avait en vue un droit de construction sur un terrain en friches attenant au Musée d'histoire naturelle (appartenant à la Burgergemeinde de Berne). Mais plus la Commission de projets et les architectes regardaient ce terrain, qui, avec ses fleurs et ses buissons, ressemblait à un petit morceau de nature, plus leurs soucis augmentaient à l'idée que certains milieux s'occupant de la protection de l'environnement puissent émettre des objections et par là même, retarder le projet. En outre, un examen du sous-sol dévoila un réseau extrêmement complexe de conduites de toutes sortes qui pouvait entraîner nombre de difficultés et d'obstacles insoupçonnés. Une analyse très professionnellement menée démontra de façon inattendue qu'il fallait préférer le jardin est, qui, quant à lui, présentait bien moins de difficultés. Une étude approfondie révéla qu'à cet endroit on pouvait même construire des magasins capables d'assimiler 70 000 mètres de rayonnage au lieu des 53 000 mètres projetés sur le côté ouest. Désormais, plus rien ne faisait obstacle au démarrage des travaux.

De la décision politique au premier coup de pioche

A la fin de 1992, la décision était prise : un magasin souterrain de sept étages serait construit dans le cadre de l'étape 0 sous le jardin est, et ce malgré l'absence de planification globale. Etabli en l'espace de deux petits mois, le projet comprenant une évaluation des coûts a pu être intégré au Message sur les constructions civiles 1993 et soumis au Parlement. En 1993, le Conseil des Etats, dans sa session d'automne, et le Conseil national, dans celle d'hiver, l'acceptèrent presque sans opposition, après que les commissions responsables furent venues se convaincre sur place de la nécessité de l'entreprise. A cette occasion, certains parlementaires ont défendu le point de vue d'un stockage décentralisé des supports d'information et demandé une intensification de la coopération entre bibliothèques (et pas seulement entre les bibliothèques universitaires). Le 13 décembre 1993, le message relatif à la construction des magasins souterrains était approuvé par les Chambres qui votaient un crédit de 27,6 millions de francs.

Pendant ce temps, la commission de projet et les architectes mettaient au point un programme d'exécution. Un certain nombre de questions devaient être réglées. Comment le bâtiment allait-il supporter statiquement une excavation 25 mètres de profondeur à un mètre à peine de la façade ? Pour calmer les craintes, qui avaient trait notamment à la gestion et à la protection des collections, des informations très complètes ont été données sur le projet et les travaux — ne fût-ce que pour prévenir les accidents. Résultat : le projet de construction ne souleva pas la moindre opposition durant le délai légal qui courait jusqu'en juin 1993. Le 7 mars 1994, M. Paul Rieben, de l'administration fédérale des finances, donnait le premier coup de pioche. Les travaux démarrèrent, et avec eux le bruit. Ils devraient s'achever en février 1997. Parallèlement, on prépare déjà l'aménagement intérieur, les installations de transport, on veille aux conditions climatiques, etc.

Une bibliothèque moderne dans un bâtiment « classique » parfaitement conservé ?

Si la réalisation du « projet de construction Bibliothèque nationale » a été segmentée conformément à l'étude de faisabilité de mars 1992, la commission de projet et les architectes n'ont pas perdu de vue pour autant la planification globale. La construction du premier magasin souterrain reste l'élément d'un tout. Se pose alors la question de savoir quelle est la « philosophie » qui sous-tend ce projet de construction. Le bâtiment est occupé par la direction d'un office — l'Office fédéral de la culture — et par deux de ses branches maîtresses : la Bibliothèque nationale et la Promotion de la culture. La politique de l'office tout entier (après le rejet de l'article sur la culture le 12 juin 1994) aussi bien que les buts et les stratégies des



Le trou à la fin de 1994

différents secteurs déterminent l'avenir du complexe Hallwylstrasse 15 (organisation des bâtiments et conservation des monuments historiques) au même titre que le besoin en bureaux et en installations particulières. En d'autres termes, le projet architectural est déterminé non seulement par des facteurs quantitatifs, mais aussi par les fonctions qu'est appelée à remplir une bibliothèque informatisée (selon le schéma traditionnellement tripartite : bureaux, locaux publics et magasins) ou une administration orientée vers la prestation de services (jusqu'à présent dans une infrastructure classique, avec étages de bureaux).

Un exemple des réflexions auxquelles s'est livrée la commission de projet : la BN a incontestablement de gros efforts à faire en matière de relations avec le public. Elle a besoin pour cela de salles permettant la mise sur pied d'expositions et de manifestations d'une certaine envergure. Mais dans la bibliothèque actuelle, il est difficile de trouver ce type de locaux, et tout aménagement risque évidemment de porter préjudice à la structure et à l'aspect du bâtiment. Aussi a-t-on examiné la possibilité de créer de tels espaces dans une construction qui serait érigée au-dessus du

nouveau magasin à la place du jardin. Mais la présence d'un volume supplémentaire aussi près du bâtiment modifierait bien sûr fortement tant l'aspect de ce dernier que les environs immédiats. Il a été envisagé de déplacer les salles réservées au public, mais ce déplacement risquerait par trop de les marginaliser. Les services concernés au premier chef s'étant déclarés défavorables à ce projet, la commission en a finalement abandonné l'idée.

Cet exemple n'est pas seulement typique d'une situation complexe à laquelle se trouvent confrontés la commission de projet et les personnes en charge de la planification dans le cadre des étapes 1 et 2. Elle

prouve également que la méthode de planification globale — en fonction de laquelle il s'agit de ne pas considérer et appliquer isolément une solution, mais de toujours la confronter à l'ensemble des mesures projetées —, utilisée pour la première fois ici dans le projet d'une construction destinée à la Confédération peut remettre en question certaines options envisagées au départ. Les étapes 1 et 2 du projet consistent à tirer parti de toutes les possibilités qu'offre le bâtiment actuel, afin d'aider la Bibliothèque à remplir la mission qu'on est en droit d'attendre d'un centre moderne d'information. Les expériences menées jusqu'à présent démontrent que l'édifice dessiné voilà presque septante ans dans un esprit étonnamment visionnaire peut aujourd'hui encore rendre bien des services. Mais on sait également qu'il ne saurait atteindre le maximum de ses potentialités sans certains aménagements ou compromis. A l'heure actuelle — automne 1994 — on s'apprête à définir les zones fonctionnelles cruciales et à les distribuer dans le bâtiment selon leur importance. Ensuite, on pourra commencer à organiser ces zones les unes par rapport aux autres, à ménager entre elles les connexions indispensables, et à établir, en collaboration constante avec les divers responsables, un catalogue détaillé des desiderata. Ce faisant, il convient également de se montrer respectueux à l'égard d'un patrimoine architectural de valeur. Un certain nombre de décisions de principe doivent encore être prises sous le double aspect des impératifs liés au problème de la conservation (ce en coopération avec d'autres institutions) et de la création d'un espace public en libre accès — aujourd'hui un *must* pour toute bibliothèque tournée vers l'avenir. L'actuel magasin, devenu inadéquat à un stockage durable des supports d'information, doit continuer, dans la mesure du possible, à être utilisé par la Bibliothèque. Mais comment un tel changement doit-il s'opérer ? Une fois vidés des collections, faut-il aménager ces locaux pour le public ou pour y installer des bureaux ? Par ailleurs, comment les ailes du bâtiment — classiques, spacieuses, particulièrement bien adaptées au travail administratif — pourront-elles tout à la fois satisfaire aux exigences d'un office fédéral sur le plan strictement ergonomique et se muer en une vitrine des activités culturelles de l'Etat propre à capter l'intérêt du citoyen ? Telles sont les questions qui se posent aujourd'hui encore. La commission de projet, les architectes et la protection du patrimoine se sont accordés sur le fait qu'une bibliothèque nationale moderne, conviviale, axée « services », et une institution répondant aux besoins culturels du pays ont tout à gagner d'une solution architecturale audacieuse, dynamique, et capable de pleinement s'harmoniser avec le style Neues Bauen du bâtiment. Encore une fois, il aurait été plus simple de construire un nouveau complexe. Pourtant, amener l'actuel édifice à s'adapter aux contraintes de notre époque est une gageure, un défi qu'il vaut la peine de relever.

L'avenir ne fait que commencer

Inutile d'insister sur le fait que la transformation du bâtiment constitue l'essentiel du projet. Tant le magasin souterrain ouest que l'aire disponible devant la Bibliothèque (d'ores et déjà utilisée par la Ville de Berne, et peut-être aussi plus tard par le canton), côté gymnase et ancien jardin d'agrément, deviendront des annexes ; même si leur aménagement se révèle assez contraignant d'un point de vue technique, il n'entraînera aucun préjudice pour le bâtiment actuel. Pour tous les membres du projet, il est patent que ces étapes de construction doivent être prises en compte dans l'actuelle phase de planification. Les différentes zones devront remplir des fonctions qui ne sont que partiellement connues à ce jour (médiathèque ?) ou dont la planification et la réalisation n'ont pu être menées à terme, non faute de clairvoyance ou de volonté, mais simplement faute de temps (protection des biens culturels ?). Dans ce sens, toutes les instances participant à cette mutation espèrent éviter de réitérer les erreurs et les omissions du passé et démarrer sur de nouvelles bases.

